

LETTRE MENSUELLE : NOVEMBRE 2013



Les ateliers d'échange tenus au termes des missions de visites des lieux de détention permettent aux acteurs de la chaîne pénale de réfléchir ensemble et de prendre des engagements sur le changement de comportement afin de promouvoir les droits humains en général et ceux des personnes privées de liberté en particulier.

Sur les images ci - contre : les participants à l'atelier tenu à Ruyigi le 29/11/2013.



0. Introduction

Dans la présente lettre, nous ferons part à nos lecteurs, des atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique que nos observateurs des droits humains ont pu relever au cours du mois de Novembre 2013. Nous évoquerons également les différentes visites des lieux de détention effectuées au cours de ce même mois ainsi que les ateliers d'échanges qui les ont suivies.

I. Des atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

Les données tirées des rapports du mois de Novembre 2013 fournis par nos observateurs provinciaux démontrent que le droit à la vie et à l'intégrité physique continue à être violé comme il a été le cas au cours des mois passés. Au cours de ce mois, plusieurs personnes ont été retrouvées mortes dans des endroits cachés et dans des rivières, d'autres ont été tuées suite aux conflits fonciers et/ou aux règlements de compte. Malheureusement, pour la plupart de ces personnes retrouvées mortes, les instances habilitées ne parviennent pas à identifier les criminels.

Types d'atteinte	Tués	Blessés	Totaux
1. Catégories d'auteurs			
- Agents de police	1	3	4
- Militaires	0	0	0
- Civils	28	43	71
- Groupes armés	7	4	11
- Inconnus	6	3	9
Totaux	42	53	95
2.Type d'armes utilisées			
- Armes blanches	20	29	49
- Fusils	11	2	13
- Grenades	2	4	6
- Empoisonnement	1	0	1
- Moyens non identifiés	8	18	26
Totaux	42	53	95
3.Catégories de motifs			
- Banditisme	11	6	17
- Litiges fonciers	9	8	17
- Règlement de comptes	12	14	26
- Motifs inconnus	10	25	35
Totaux	42	53	95

Comme ce tableau synthèse le montre, 42 personnes ont été tuées et 53 autres ont été blessées. Comparativement aux mois antérieurs, le nombre de cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique n'a pas diminué. Face à cet état de chose, les regards des victimes restent tournés vers les agents de

sécurité dont la mission est celle d'assurer la protection des citoyens ainsi que leurs biens. Ainsi leur rôle doit être celui d'identifier et de traduire devant la justice les auteurs de crimes.

II. Des visites des lieux de détention

Au cours du mois de Novembre 2013, deux visites des cachots ont été organisées par le siège dans les provinces de Cankuzo et Ruyigi. La première s'est déroulée aux dates du 25 au 28 Novembre et la seconde, du 25 au 29 du même mois. Et comme à l'accoutumé, toutes ces visites ont été clôturées par des ateliers d'échange sur la situation carcérale où les acteurs clé de la chaîne pénale, les administratifs, les organisations de défense des droits humains ainsi que les médias avaient été conviés pour voir ensemble comment promouvoir le respect des droits des personnes privées de liberté. Ainsi, à Cankuzo, l'atelier a eu lieu le 29 Novembre et à Ruyigi, le 30 Novembre 2013.

Dans l'ensemble, les participants ont présenté des problèmes relatifs :

- ✓ Aux cachots se trouvant généralement dans un état critique et devant être réhabilités,
- ✓ Au manque de cellule réservée aux femmes,
- ✓ Au manque d'hygiène dans les cellules,
- ✓ Au manque d'aération des cellules,
- ✓ Au manque de moyens de transfert des retenus (véhicule et carburant),
- ✓ Aux effectifs insuffisants des policiers pendant les escortes des retenus,
- ✓ Au manque criant de matériel de bureau (papiers, registres et carbones),
- ✓ Au manque de moyens pour déplacer les témoins (au niveau du TGI), d'où des remises répétitives,
- ✓ Au nombre de prévenus de loin supérieur aux condamnés alors que ce devrait être l'inverse.

Malgré ces insuffisances, il y a des améliorations palpables au niveau des cachots et prisons :

- La collaboration entre les Chefs de postes de police de sécurité intérieure, les OPJ et les administrateurs communaux est au bon fixe parce qu'il n'y a plus d'ingérence.
- La torture a été démantelée dans tous les cachots et au niveau de toutes les étapes d'investigations des OPJ.
- Les registres sont plus ou moins bien tenus.

III. Conclusion

En ce qui concerne les atteintes au droit à la vie, elles n'ont pas diminué. Plusieurs personnes sont mortes dans des circonstances souvent difficilement identifiables par les agents de l'ordre et de la sécurité. Précisons aussi que les conflits fonciers constituent une réelle menace à la paix dans les familles et ce, dans toutes les provinces du pays. Le constat est qu'au lieu de les régler par la voie judiciaire, bon nombre de personnes préfèrent l'élimination physique de leurs protagonistes. Cette voie est sans doute sans issue, du moment que le tueur lui aussi, ne peut pas compter jouir de la propriété foncière source de discorde. Les autorités administratives sont donc interpellées d'organiser des séances de sensibilisation tous azimuts pour faire comprendre à la population que la voie judiciaire est plutôt la meilleure.

S'agissant de la situation carcérale, les visites des lieux de détention et les ateliers d'échanges avec les acteurs de la chaîne pénale qui ont eu lieu depuis un bon bout de temps et qui se poursuivent ont permis de constater que les irrégularités dans la rétention diminuent progressivement. Toutefois, dans les prisons, le nombre des prévenus est toujours supérieur à celui des condamnés. Cette augmentation des effectifs de prévenus crée incontestablement le surpeuplement. Et cela n'a d'autres conséquences que la détérioration des conditions de détention qui peuvent entraîner des maladies et parfois même, la mort. Nous pensons que les instances judiciaires habilitées devraient entendre cette sonnette d'alarme et montrer ce qu'ils sont en train de faire pour changer la situation dans les lieux de détention.